

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Maria Vindevoghel au vice-premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail sur "la situation des travailleurs de l'aéroport" (n° 49).

(développée en commission de l'Économie, de la Protection des consommateurs et de l'Agenda numérique du 18 novembre 2020)

Deux motions ont été déposées :

- une motion de recommandation a été déposée par Maria Vindevoghel (PVDA-PTB)
- une motion pure et simple a été déposée par Patrick Prévot (PS)

La motion pure et simple est adoptée par 103 voix contre 25

2. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. Reccino Van Lommel au vice-premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude sur "les versements anticipés du quatrième trimestre à l'impôt des sociétés et des personnes physiques" (n° 35)

(développée en commission des Finances et du Budget du 20 novembre 2020)

Deux motions ont été déposées :

- une motion de recommandation a été déposée par Reccino Van Lommel (Vlaams Belang)
- une motion pure et simple a été déposée par Nathalie Muylle (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 89 voix contre 45